



**COMPTE-RENDU / PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PLEUMEUR - GAUTIER**

Date de convocation : 20 mars 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Quorum atteint	L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric <u>Etaient présents :</u> Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAUT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël <u>Absents :</u> Représentés : Non-représentés :
Secrétaire de séance	Annaïg BOBONY
Assistait également	Anne-Hélène HENRY, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- 3- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- 4- Création des commissions municipales et désignation des membres y siégeant
- 5- Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor
- 6- Informations
- 7- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier le secrétariat de séance à Madame Annaïg BOBONY.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Compte-Rendu - Procès-verbal de la séance du 20/03/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose notamment que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Les commissions sont composées :

- par le Maire, Président de la commission,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'Offres à titre permanent.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste n°1 composée de :

Membres Titulaires		Membres suppléants	
	Yannick TERRIEN		Véronique CLENET
	Benoît LE ROUZÈS		Angélique CALLEC
	Mickaël TRÉHIOU		François LE GUEN

Il a été procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires	Membres suppléants
 Yannick TERRIEN	 Véronique CLENET
 Benoît LE ROUZÈS	 Angélique CALLEC
 Mickaël TRÉHIOU	 François LE GUEN

Création des commissions municipales et désignation des membres y siégeant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser la gestion des affaires communales comme suit, et d'y désigner les membres correspondants :

Nom de la Commission	Membres
Commission n°1 « Technique » : Bâtiments-Travaux-Voirie-Réseaux- Urbanisme-Environnement-Fleurissement- Aménagement	-Benoît LE ROUZÈS -Yannick TERRIEN -Véronique CLENET -Annaïg BOBONY -Gurvan FAISANT -Mickaël TREHIOU -Jérémie L'ANTHOEN
Commission n°2 « Vie Communale » Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires- Affaires Sociales-Vie Associative et Culturelle-Citoyenneté	-Christine LE TIRANT -Sindy BOURDOISEAU -Angélique CALLEC -Céline LOUTOUFI -Annabelle CORNILLAUT

	-François LE GUEN -Jérémie L'ANTHOEN -Annaïg BOBONY
Commission n°3 « Communication »	-François RENAUD -Annabelle CORNILLAUD -Annaïg BOBONY -Angélique CALLEC
Commission n°4 « Administration Générale-Finances-Personnel »	-François LE GUEN -Yannick TERRIEN -Christine LE TIRANT -Sindy BOURDOISEAU -Benoît LE ROUZES

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes d'Armor

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne

✚ **Délégué titulaire : Yannick TERRIEN**

✚ Délégué suppléant : Benoît LE ROUZÈS

- autorise Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Informations :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une découverte de la commune est prévue samedi 28 mars 2026, ainsi qu'une visite des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec le personnel communal le mardi 24 mars, puis avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires le jeudi 26 mars. Ces temps d'échanges ont été très appréciés de tous.
- Les permanences des élus ont été définies comme suit :
 - ✚ Mardi - De 10h00 à 12h00 : Sindy BOURDOISEAU
 - ✚ Mercredi - De 10h00 à 12h00 : Christine LE TIRANT
 - ✚ Mercredi - Après-midi - Sur rendez-vous : Frédéric LE MOULLEC
 - ✚ Jeudi - De 10h00 à 12h00 : Benoît LE ROUZÈS
 - ✚ Vendredi - de 10h00 à 12h00 : Yannick TERRIEN
 - ✚ Vendredi - Après-midi - Sur rendez-vous : Frédéric LE MOULLEC
 - ✚ Samedi - De 10h00 à 12h00 : Élu d'astreinte
- Les élus référents sur des thématiques précises seront :
 - ✚ Bulletin municipal : Annabelle CORNILLAUT
 - ✚ Sono : Mickaël TRÉHIOU
 - ✚ Décorations de Noël : Véronique CLENET, Sindy BOURDOISEAU, Mickaël TRÉHIOU et Jérémie L'ANTHOËN
 - ✚ Lutte contre le frelon : Mickaël TRÉHIOU
 - ✚ Économie : Véronique CLENET, François RENAUD, Jérémie L'ANTHOËN

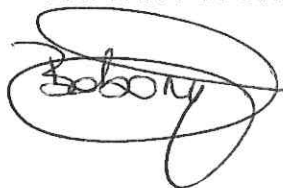
Questions diverses :

- Monsieur Benoît LE ROUZÈS propose d'organiser une Commission Voirie le 25 avril 2026. La proposition est adoptée à l'unanimité.

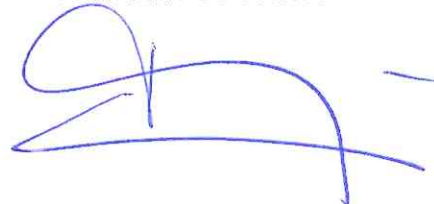
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bobory', enclosed within a large, loopy oval shape.

Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.